

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du « Majestic »

N° D_68_2024 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. MALONGA, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : M. CHERON – Mme CHOISY – M. ESPARRAGA – M. LEMOINE - M. MONIER

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

~~~~~

**Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. Stéphane DERVILLEZ**

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de commerce et notamment ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,
- Vu les statuts de la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris »
- Vu la délibération n°D\_178\_2021 du Conseil municipal en date du 6 décembre 2021 approuvant le principe de la délégation de service public pour la gestion du théâtre « Le Majestic, Scène de Montereau »
- Vu la délibération n°D\_123\_2022 du Conseil municipal en date du 4 juillet 2022 autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à la délégation de service public pour la gestion du théâtre « Le Majestic, Scène de Montereau », avec la Société Publique Locale « Montereau, Porte de Paris »
- Vu l'avis de la Commission de délégation de service public en date du 10 juin 2024
- Vu l'avis du Comité social territorial en date du 14 juin 2024
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024
- Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 11 juin 2024

Par délibération en date du 6 décembre 2021, le Conseil municipal a approuvé le principe de la délégation de service public pour la gestion du théâtre « le Majestic, Scène de Montereau ».

.../...

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat relatif à la délégation de service public pour la gestion dudit théâtre, avec la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris ».

Par le présent avenant n°1 et considérant l'intérêt et la fréquentation de la salle de spectacles ainsi que l'accroissement de son activité, les parties s'accordent à, d'une part, intégrer des nouveaux lieux de commercialisation et d'autre part, à adapter la quotité du temps de travail des agents mis à disposition par la Commune.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 suscit .

**M. James CHERON, Maire, Mme Marie-Jos  CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers Municipaux quittent la salle en amont de la pr sentation de la pr sente d lib ration et ne prennent pas part au vote**

LE CONSEIL MUNICIPAL, apr s en avoir d lib r , DECIDE   l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY - M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – M. DEYDIER repr sent  par M. JEGO – Mme ZAIDI repr sent e par M. ALBOUY)

Article 1 : D'APPROUVER le projet d'avenant n°1   la convention de d l gation de service public pour la gestion et l'exploitation du « Majestic, Sc ne de Montereau » tel qu'annex    la pr sente d lib ration.

Article 2 : D'AUTORISER Mme Majdoline BOURGEGEIS EL ABIDI, Adjointe au Maire,   prendre toutes les mesures n cessaires   l'ex cution de la pr sente d lib ration et   signer l'avenant suscit  ainsi que tous documents n cessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHERON